Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 54 (1909)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIVe Année | N° 3 | Mars 1909

L'adoption d'une nouvelle cartouche d'infanterie est-elle nécessaire ?

Les Chambres fédérales vont être saisies des propositions de la « commission du fusil », concernant l'adoption d'une nouvelle cartouche et des modifications à apporter au fusil 1889/96.

Bien des gens — pas nécessairement des anti-militaristes — se demanderont s'il y a urgence à changer encore une fois une partie de notre armement et à engager ainsi le pays à de nouvelles dépenses. La cartouche actuelle ne répond-elle pas aux exigences modernes?

Nous croyons d'abord qu'une nécessité d'ordre moral pousse impérieusement à faire un pas en avant. Songez à une entrée en campagne ou seulement à une mobilisation nécessitée par des complications politiques entre nos voisins du nord et de l'ouest... Quelle impression à ce moment chez nos soldats de savoir que, le cas échéant, l'un des partenaires aurait contre nous non seulement l'avantage du nombre, mais celui d'un armement d'infanterie beaucoup plus puissant. Sous l'empire de l'anxiété la valeur du fusil étranger serait grossièrement exagérée. Nous aurions là une cause de découragement et de défiance à l'égard de l'autorité militaire qui n'aurait pas su à temps trouver au milicien suisse l'arme voulue. Or, dans un moment pareillement sérieux, nous n'aurions pas trop de toute notre force morale.

Au point de vue pratique pas n'est besoin d'insister sur les avantages d'un projectile traversant les boucliers d'artillerie et doué d'une portée plus grande. Cette dernière qualité peut, il est vrai, prêter à discussion. Arrêtons-nous au point le plus important.